



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/89

<p>Date Convocation 13/04/2026</p>	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p>								
<p>Date Affichage 13/04/2026</p>	<p>PRESENTS 26 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p>								
<p>Nombre de Conseillers :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>- en exercice</td> <td style="text-align: right;">27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td style="text-align: right;">26</td> </tr> <tr> <td>- procuration</td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	- en exercice	27	- présents	26	- procuration	1	- absents	0	<p>PROCURATIONS 1 : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p>
- en exercice	27								
- présents	26								
- procuration	1								
- absents	0								
	<p>ABSENTS 0</p>								
	<p>SECRETAIRE : Manon PLESSIS</p>								

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « PAYS DE LA LOIRE MOBILITES-EXPLOITATION : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Patrice BERNARD, maire

Par délibération du 17 juin 2025, il a été décidé d'approuver la participation de la commune au capital de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation ».

Suite à cette participation, il a été procédé lors de la même séance à la désignation d'un représentant pour siéger à l'assemblée générale et de deux représentants pour siéger au Conseil d'administration de la SPL.

Il est précisé :

- Que l'élu candidat ne peut pas participer au débat et au vote de cette délibération (article L.1111-6-II du CGCT) ;
- Que le représentant à l'assemblée générale peut également être administrateur

Se portent candidats :

- Pour l'assemblée générale : Monsieur Fabien DULON

- Pour le conseil d'administration : Monsieur Fabien DULON et Monsieur Patrice BERNARD

Pour ces désignations, l'article L 2121-1 du Code général des collectivités territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter à l'unanimité le scrutin public.

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 17 juin 2025 approuvant la prise de participation au capital de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation »

M. Fabien DULON et M. Patrice BERNARD ne participent pas au vote.


Vu le projet de statuts de la SPL « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation »,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (25 POUR, 2 NPPV : M. Patrice BERNARD et M. Fabien DULON) :

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ◆ **DESIGNE** Monsieur Fabien DULON, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation »,
- ◆ **DESIGNE** Monsieur Fabien DULON et Monsieur Patrice BERNARD comme représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation »,
- ◆ **DIT** que la présente délibération complète la délibération du 27 juin 2025 (DEL/BCH/25/06/126)

L'Ile d'Yeu, le 21 avril 2026

*la secrétaire de
séance.*



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD

